

16.11.2017 - 09:30 Uhr

La politique doit agir pour combattre la pauvreté des enfants / Les cantons et la Confédération en font trop peu



Lucerne (ots) -

76'000 enfants vivent dans la pauvreté en Suisse, et 188'000 autres vivent dans la précarité. Les prestations complémentaires pour familles, l'encouragement précoce et l'harmonisation de la vie professionnelle et de la vie familiale sont des facteurs clefs pour réduire la pauvreté des enfants. Ces instruments sont employés avec succès dans certains cantons. Il faut maintenant une volonté politique permettant de les appliquer enfin dans toute la Suisse. Fin 2018, le programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté prendra fin - il est plus que temps d'inscrire la politique de lutte contre la pauvreté dans les tâches de la Confédération.

Depuis quelques années, on accorde de plus en plus d'importance au thème de la pauvreté des enfants en Suisse. L'Office fédéral de la statistique a publié des chiffres à ce sujet, des études ont été rendues dans le cadre du Programme national contre la pauvreté et tout récemment est paru un rapport de la Confédération sur la famille. Tous ces regards croisés arrivent à la même conclusion: la pauvreté des enfants en Suisse est un fait, et un fait qui ne date pas d'hier. À la fin des années 1990 déjà, la plupart des personnes pauvres en Suisse étaient des mères, des pères et des enfants. Et trop peu de choses ont changé depuis.

Dans tous ces domaines, la garantie du minimum vital des enfants, l'harmonisation entre la vie de famille et l'activité professionnelle et l'encouragement précoce, nous avons des exemples de bonnes pratiques qui fonctionnent. Par exemple, quatre cantons ont déjà introduit les prestations complémentaires pour familles, qui complètent en principe les prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI. Elles complètent en fait le revenu des familles pauvres et offrent une garantie de minimum vital, tout en étant couplées à des incitations à l'activité professionnelle. Les prestations complémentaires pour familles sont appliquées avec particulièrement de succès au Tessin et dans le canton de Vaud. Dans ces deux cantons, le nombre de famille dépendant de l'aide sociale a chuté, tout comme le risque de pauvreté des enfants et des adolescents.

Au Tessin, le jardin d'enfants gratuit pour tous les enfants dès trois ans est une mesure qui permet aux familles pauvres de concilier la vie de famille et la vie professionnelle. Cette possibilité existe depuis les années 1930 et aujourd'hui, près de 90 % des enfants tessinois en bénéficient. Les parents travaillent pendant que leurs enfants sont au jardin d'enfants. Ce dernier, gratuit, ne grève pas le budget familial et contribue ainsi à combattre la pauvreté.

Trois instruments pour lutter contre la pauvreté des enfants

Un grand nombre d'études montrent en outre que l'encouragement précoce est particulièrement important pour les enfants de familles défavorisées. Grâce à l'encouragement précoce, ces enfants auront plus tard de meilleurs résultats scolaires et atteindront un meilleur niveau de formation. La clef du succès de l'encouragement précoce se trouve dans un personnel qualifié en nombre suffisant, de bonnes conditions de travail, la qualité de la formation et des modèles, et l'intégration des parents.

Sur la base de ces mesures, qui ont fait leurs preuves dans la pratique, trois instruments sont disponibles pour lutter contre la pauvreté des enfants: il faut introduire les prestations complémentaires pour familles partout en Suisse. Il faut également prendre des mesures permettant de concilier la vie de famille et l'exercice d'une activité professionnelle, comme le fait le Tessin. Enfin, il faut promouvoir l'encouragement précoce, un élément primordial de lutte contre la pauvreté: les jardins d'enfants et l'école après l'âge de quatre ans ne sont déjà plus en mesure de compenser l'inégalité des chances des enfants. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) soulève d'ailleurs régulièrement ce point et insiste sur la nécessité d'agir.

Le programme de la Confédération contre la pauvreté s'achève à la fin 2018. Mais la Confédération doit poursuivre son engagement. En effet, tous les chiffres et les études sur la pauvreté en Suisse montrent que la pauvreté va rester le défi social le plus important de ces prochaines décennies. La Confédération ne peut donc pas se désengager de la politique de lutte contre la pauvreté à la fin du programme national contre la pauvreté.

Formuler une stratégie au plan fédéral

Voilà une année déjà, lors de la Conférence nationale contre la pauvreté du 22 novembre 2016, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont signé une déclaration commune par laquelle ils s'engageaient à «[...] continuer de collaborer à la prévention et à la lutte contre la pauvreté dans le cadre du Programme national contre la pauvreté, en prenant part à l'échange de savoir, en élaborant des recommandations pratiques, en encourageant des approches de prévention innovantes et en diffusant les résultats du programme auprès des acteurs qu'ils représentent». Le Conseil fédéral doit maintenant concrétiser cette déclaration. Il faut notamment que la Confédération, en collaboration avec les cantons, les communes, les organisations civiles et les personnes pauvres elles-mêmes, développe une stratégie suisse de prévention et de lutte contre la pauvreté, dotée d'objectifs mesurables, de mesures efficaces et soumise à des évaluations régulières.

Contact:

Bettina Fredrich, responsable du Service de politique sociale,
tél.: 041 419 23 37,
mail : bfredrich@caritas.ch, et Hugo Fasel, directeur de Caritas
Suisse, tél.: 041 419 22 19, répondent volontiers à vos questions.
Le lien <https://www.caritas.ch/photos> propose des photographies à télécharger et à imprimer.
La prise de position de Caritas «Éliminer la pauvreté des enfants: la politique doit agir» peut être téléchargée sur le lien suivant:
<https://www.caritas.ch/prises-de-position>

Medieninhalte



Pauvreté des enfants en Suisse : Environ un quart des familles monoparentales sont tributaires de l'aide sociale. Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100000088 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Caritas Schweiz / Caritas Suisse/Thomas Plain/Caritas"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100809358> abgerufen werden.